



PROJET PEDAGOGIQUE GARDERIE

ACCUEIL DE LOISIRS PAUDY

LES MERCREDIS 2021 / 2022



MODALITES DE FONCTIONNEMENT

PERIODE ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L' Accueil de Loisirs sera ouvert du mercredi 08 septembre 2021 au mercredi 06 juillet 2022, il se déroulera dans la salle de motricité de l'école de Paudy ainsi que dans la salle des fêtes, en journée complète.

NUMEROS DE TELEPHONE POUR CONTACTEZ L'ACCUEIL DE LOISIRS

Durant la journée de 7h à 18h : Salle de motricité de l'école de Paudy : **02.54.49.41.06**
ou salle des fêtes de Paudy : **02.54.49.44.66**

Pendant le repas vous pouvez appeler à la salle des fetes (numéro ci-dessus)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription pour les enfants qui sont scolarisés et jusqu'à 12 ans, elles se feront au mois, la dernière semaine du mois précédent . Il ne sera pas possible d'inscrire un enfant le jour même au repas.

Différentes modalités d'inscription sont possibles :

- Le matin avec repas,
- Le matin sans repas,
- L'après-midi sans repas,
- L'après-midi avec repas,
- Ou journée complète.





GARDERIE

La garderie de l'accueil de loisirs est ouverte tous les mercredis de 7h à 9h, elle est dirigée par Familles Rurales, soit la directrice.

Un employé de commune est détaché sur le temps de la garderie sous la responsabilité de la directrice de l'accueil de loisirs en collaboration avec la mairie.

ENTREES ET SORTIES DES FAMILLES

Actuellement nous sommes en “plan vigipirate renforcé” c'est pour cela qu'a partir du 08/09/21 les entrées et départ des enfants se feront pas l'entrée de l'école et non par le portillon de l'école.

Une sonnette est mise à disposition pour l'ouverture aux familles.

Toutes les autres grilles devront être fermées à clé obligatoirement.

LE PROJET EDUCATIF

RAPPEL

- L'Accueil de Loisirs doit être un lieu d'échanges et de convivialité et d'épanouissement,
- Favoriser les rencontres, la communication et susciter de nouvelles connaissances pour la richesse de chacun.
- Proposer des activités récréatives.

4 grandes orientations :

- Permettre différentes découvertes (Sortir et découvrir son environnement, s'enrichir et s'épanouir),
- Favoriser la vie en collectivité (Partager, vivre ensemble, se sociabiliser),
- Favoriser l'autonomie (Accompagner le développement de l'enfant et la construction de sa personnalité),
- Avoir un « esprit vacance » (Laisser le choix aux enfants, donner de la liberté).

INTENTIONS EDUCATIVES

L'équipe d'encadrement travaille sur l'ensemble de l'accueil de loisirs durant les mercredis dans une démarche éducative prenant en compte les différents besoins des enfants et dans le respect des spécificités de leurs âges et de leur capacité, également dans le cadre d'un accueil sécurisé et convivial.

Nous devons réunir toutes les conditions nécessaires (sécurité, hygiène....) au bon déroulement du séjour.

L'accueil de loisirs n'est pas un lieu « d'école » donc notre objectif est de ne pas surcharger la journée de l'enfant mais plutôt de participer à son éveil, de lui faire apprécier un temps de distraction et d'amusement.

Cela va lui permettre de se préparer à sa construction d'adulte qui est de devenir un citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société où il trouvera sa place.



LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est à destination des parents, des bénévoles, des animateurs et à toutes les familles dont les enfants sont accueillis par l'accueil de loisirs de Paudy.

Il permet de proposer un mode d'accueil adapté aux enfants avec des temps de loisirs, de découvertes, de rencontres et d'apprentissage.....

Pour que chacun connaisse les objectifs poursuivis lors des différents temps d'accueil et pour que l'équipe soit en totale cohésion.

ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

OFFRIR A L'ENFANT UN LIEU D'ACCUEIL FAVORISANT SES RYTHMES DE VIE , SES BESOINS ET SES ENVIES

- Aménager différents espaces : loisirs, lecture.....,
- Permettre à l'enfant de s'approprier l'espace,
- Veillez à la sécurité de chacun, qu'elle soit physique, morale ou affective,
- Développer son ouverture d'esprit,
- Développer son imaginaire,
- Prendre son temps, permettre des temps de relaxation et de détente, respecter les besoins physiologiques des enfants,
- Permettre aux enfants de se dépenser et de libérer leur énergie.

DEVELOPPER LA PRISE DE RESPONSABILITES

- Favoriser la participation à la mise en place des activités et à son bon déroulement,
- L'aider dans ses relations sociales,
- Développer des démarches permettant à l'enfant de s'impliquer,
- Montrer que chaque enfant apporte un peu plus au groupe,
- Apporter des activités nouvelles et éducatives.

CREER DES RELATIONS D'ECHANGE ET D'ECOUTE

- Consulter régulièrement les familles, sur leur ressenti et sur ceux de l'enfant,
- Favoriser le dialogue avec les familles si possibles sur le temps d'accueil,
- Permettre le mélange des générations et des savoir-faire,
- Créer une dynamique dans la commune,
- Utiliser toutes les infrastructures de la commune.

FAVORISER L'AUTONOMIE

- Confier à tout moment de la journée (suivant l'âge de l'enfant), des tâches de responsabilités qui lui permettront d'être autonome et de prendre des initiatives,
- Durant les temps de jeux libres, l'enfant devra gérer de façon autonome et devra savoir choisir son activité.

FAVORISER LA CREATIVITE DE L'ENFANT

Développer la créativité de l'enfant, solliciter son imagination par :

- des activités manuelles,
- des activités d'expression (si possible),
- Sur le choix d'un ou plusieurs thèmes.

FAVORISER LE RESPECT MUTUEL

- Développer l'échange, la communication, prendre conscience des différences de chacun sans oublier de les faire accepter,
- Favoriser la coopération entre les enfants (mélange des âges),
- Acceptation des différences,
- Respect des uns et des autres.

PERMETTRE LA MISE EN PLACE DE PROJETS COLLECTIFS

- Permettre de développer la notion de groupe autour d'un projet commun,
- Permettre de développer la motivation autour d'un projet commun et de développer la persévérance.

EVEIL A LA MUSIQUE

- Permettre la mise en place d'activités musicales et d'éveil corporel,
- Découvrir l'univers musical en s'amusant.



L'EQUIPE D'ANIMATION/DIRECTION

SON ROLE

Ecouter, Dialoguer, Proposer, Animer, Mener, Faire et Respecter, Etre attentif, Analyser, Etre disponible, Gérer, Savoir rebondir.

SA COMPOSITION

1 directrice BAFD, BAFA, 1er secours pour l'accueil de loisirs et la garderie,
1 animateur (trice) CAP Petite Enfance ou BAFA pour la garderie.

INSTALLATION DE LA SALLE DE MOTRICITE

Dès 7h, la salle de motricité devra être installée :

- mise de tables avec nappes de protection fourni par Familles Rurales,
- Installation des chaises.

LES ANIMATEURS, LEURS OBLIGATIONS, LES INTERDICTIONS

- Prendre connaissance du projet éducatif,
- Prendre connaissance du projet pédagogique,
- Tenue de confidentialité sur les renseignements liés aux familles,
- Rangement du matériel,
- **Installation de la salle tous les matins,**
- Interdiction de consommer de l'alcool ou autres produits illicites,
- Interdiction de laisser les enfants seuls sous aucun prétexte,
- Obligation d'arriver à l'heure sur son lieu de travail (si un retard était à prévoir, en informer la direction dès que possible),
- S'assurer de son vocabulaire, en présence des enfants.

ORGANISATION

Des animations devront être menées entre chaque période de vacances scolaires.

Elles devront être proposées à l'avance à la directrice pour approbation.

Le matériel de Familles Rurales est mis à disposition. Les clés sont à retirer à la mairie la veille.

Tous les enfants inscrits devront participer aux activités manuelles (voir fiche d'appel garderie).

Un planning d'activités de la garderie sera affiché avec le planning du mois.

Sur demande, la directrice peut fournir de la documentation pour recherche d'activités.

Il est possible que les enfants soient dans la cour de l'école mais attention aux fortes chaleurs ou de fraîcheur.



HYGIENE / SECURITE



Les animateurs sont éducateurs de l'hygiène courante des enfants :

- Passage aux toilettes, lavage soigneux des mains, essuyages,
- Avant et après les ateliers, lavage des mains.

Toute découverte de parasite sur un enfant est signalée à la directrice.

Pour le confort de tous les enfants, ceux-ci évoluent en chaussons dans les locaux.

- Durant le protocole sanitaire, les enfants de + de 6 ans devront porter un masque.

A chaque point téléphone, vous disposez des numéros utiles et d'urgences.

LES TROUSSES DE SECOURS/INFIRMERIE

Les animateurs veillent au contenu et au relevé d'informations sur la fiche pour chaque soin apporté aux enfants.

Chaque animateur devra se retourner vers la direction pour ce qui concerne la prise de médicaments, elle s'assure également du renouvellement des composants manquants dans la trousse de secours, à la demande des animateurs.

Tous les soins doivent être effectués avec des gants à usage unique.

LA PROCEDURE D'URGENCE

Les numéros d'appel d'urgence sont affichés près des points téléphones. Ces numéros sont notés dans chaque trousse de secours au dos de la fiche de soins.

En cas d'accident ou de problème grave :

- Ne pas laisser l'enfant blessé seul pour aller donner l'alerte (envoyer une tierce personne, voire un autre enfant sur qui on peut compter),
- Sécuriser les lieux et mettre les autres enfants à l'abri,
- Se référer au tableau des conduites à tenir,
- Ne pas bouger l'enfant.



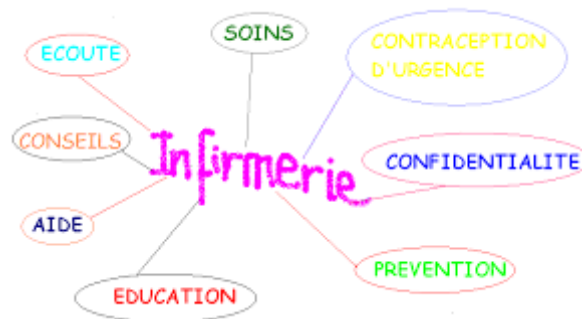
SECURITE DE FONCTIONNEMENT

Actuellement nous sommes en “plan vigipirate renforcé” c'est pour cela qu'à partir du 08/09/21 les entrées et départ des enfants se fera par l'entrée de l'école et non par le portillon.

Une sonnette est mise à disposition pour l'ouverture aux familles.

Toutes les autres grilles devront être fermées à clé obligatoirement.

L'équipe doit impérativement prendre connaissance des consignes de sécurité dans chaque bâtiment et repérer les extincteurs. En cas d'incendie, les animateurs procèdent à l'évacuation des enfants dans le calme, en prenant soin de ne pas oublier la fiche d'appel, et de signaler dès que possible l'absence d'un enfant.



PRODUITS DANGEREUX

L'utilisation de produits d'entretien pendant la présence des enfants est déconseillée. Dans tous les cas l'utilisation de ces produits est autorisée lorsque aucun enfant n'est présent et surtout mis hors de leurs portées.



